

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 3166

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 39

À l'alinéa 45, supprimer les mots :

« , relatifs à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, suppression d'une redondance.